

**LETTRE D'ENTENTE 2020-2023 – NUMÉRO 2  
CONCERNANT LA PROLONGATION DE LA DURÉE DES TRAVAUX PRÉVUS AUX  
ANNEXES « R » ET « S »**

**ENTRE**

**D'UNE PART,**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**

**ET**

**D'AUTRE PART,**

**LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES COLLÈGES (FPPC-  
CSQ)**

**Préambule**

- CONSIDÉRANT** la convention collective 2020-2023 intervenue entre la FPPC et le CPNC le 14 décembre 2021;
- CONSIDÉRANT** l'annexe « R » de la convention collective prévoyant la formation d'un comité paritaire ayant pour mandat d'étudier les réalités des Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et de convenir des modifications à apporter à la convention collective, pour tenir compte de ces réalités pour le personnel professionnel affecté à la recherche dans les CCTT;
- CONSIDÉRANT** que les travaux du comité prévus à l'annexe « R » devaient prendre fin au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2022;
- CONSIDÉRANT** que l'annexe « S » concernant le personnel professionnel affecté à la recherche au CCTT du cégep de St-Félicien suit l'échéance prévue à l'annexe « R »;
- CONSIDÉRANT** que les parties souhaitent poursuivre les travaux au-delà de l'échéance du 1<sup>er</sup> mai 2022, tout en maintenant les conditions établies dans les annexes « R » et « S »;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
2. Le délai d'échéance des travaux initialement prévu pour le 1<sup>er</sup> mai 2022 est prolongé jusqu'au 30 juin 2022;
3. Jusqu'au 30 juin 2022, les conditions de travail appliquées à la date de la signature de l'entente de principe par chacun des collèges au personnel affecté à la recherche sont maintenues ainsi que les conditions de travail prévues au contrat d'engagement du personnel professionnel affecté à la recherche au CCTT du cégep de St-Félicien, telles que prévues respectivement aux annexes « R » et « S ».

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, à Montréal, ce 10<sup>e</sup> jour de juin 2022.

LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL  
PROFESSIONNEL DES COLLÈGES (FPPC)



Mme Mélissa Paquin, présidente



Éric Cyr, président



Nathalie Gaulin, Vice-présidente par intérim



Suzanne Tousignant, Vice-présidente-trésorerie

Suzanne Tousignant déclare sous serment,  
devant moi à Montréal par le moyen  
technologique Teams ce 23 juin 2022 que  
c'est bien sa signature.

S. J. J. 329348-3  
civile